Bilan de la concertation préalable à la création de ZAC

SOLIDEO
SOCIÉTÉ DE LIVRAISON DES
OUVRAGES
OLYMPIQUES

ANNEXES

Bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC du Village Olympique et Paralympique

G.1

table des matières

1 Le projet de Village Olympique et Paralympique 7

1.1 Les objectifs du projet 7

Un héritage pour la Seine-Saint-Denis et le futur quartier 8
Un quartier d'innovations durables 8
Les mobilités 9
Les équipements & espaces publics 9
Les logements 10
Les activités économiques 10

1.2 Les acteurs du projet et le calendrier 10

Les acteurs du projet 10
Le calendrier 11

2 Les modalités et le déroulement de la concertation préalable 12

2.1 Le périmètre et les objectifs de la démarche 12

Le périmètre de la concertation 12
Les modalités et objectifs de la concertation 13

2.2 Les moyens d'information 13

Le dossier de concertation 13
Les outils de mobilisation 13

2.3 Les moyens de contribuer au projet 15

Les registres écrits 15
Le registre en ligne 15
Les réunions publiques de concertation 17
La réunion publique d'information à L'Île-Saint-Denis 18

2.4 Les participants à la concertation 18

3 La synthèse thématique des avis 19

3.1 La concertation 19

3.2 Le périmètre et les acteurs des projets liés au Village Olympique et Paralympique 20

3.3 Le calendrier du projet 21

3.4 Le coût du projet 21

3.5 Le projet en héritage 23

Les questions architecturales 23
La programmation 23
L'avenir des équipements et activités existantes sur le site du Village Olympique et Paralympique 25
Les liaisons et connexions avec les quartiers aux alentours 26
Les retombées économiques des Jeux 27
L'aménagement des berges et le franchissement de la Seine 27
Le risque de spéculation foncière 28

3.6 L'accessibilité du quartier et les mobilités 28

3.7 Les ambitions environnementales du projet 29

3.8 Le temps des chantiers 30

3.9 L'insertion professionnelle 32

3.10 Le Village pendant les Jeux 33

4 Les enseignements de la concertation 34

5 Les suites de la concertation 36

5.1 De premières réponses… 36

5.2 Quelles suites ? 37

6 Les annexes 38

Ce document présente le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC du Village Olympique et Paralympique, porté par la SOLIDEO.

La première partie précise les objectifs du projet, présente ses acteurs et les premiers éléments du programme tels que présentés durant la concertation. La seconde partie présente le déroulement et les modalités de la concertation préalable. La troisième partie constitue une restitution thématique des avis exprimés pendant la démarche de concertation. Les quatrième et cinquième parties présentent les enseignements et suites de la concertation.

1 Le projet de Village Olympique et Paralympique

1.1 Les objectifs du projet

Au cœur de la candidature de Paris au Jeux Olympiques et Paralympique de 2024, le village des athlètes doit accueillir lors de la compétition 17 000 athlètes et officiels. A moins de 10 kms et 30 minutes des principaux sites de compétition, le site du village bénéficie d'une situation privilégiée en bord de Seine et s'inscrit dans la dynamique de renouvellement urbain du territoire.

Pour rappel, le Conseil d'administration de la SOLIDEO en date du 30 mars 2018 a approuvé les objectifs suivants pour le projet de ZAC du Village Olympique et Paralympique :

- créer un nouveau quartier de ville s'intégrant dans le tissu urbain des différentes communes de Saint-Denis et Saint-Ouen-sur-Seine, et offrant toutes les aménités de la ville durable, sociale et solidaire ;
- s'appuyer sur les projets urbains déjà engagés et les dynamiques en cours en matière de transport et d'équipements publics ;
- léguer en héritage un quartier ouvert sur la vallée de la Seine, avec l'ensemble des fonctions urbaines, logements familiaux et spécifiques, activités économiques diverses, commerces et services, équipements nécessaires pour l'accueil de nouvelles populations ;
- fixer des niveaux élevés d'exigences environnementales, notamment en matière de principes constructifs et d'approvisionnement énergétique, de gestion de l'eau, de biodiversité, d'agriculture urbaine et de mobilités.

• Un héritage pour la Seine-Saint-Denis et le futur quartier

Le projet du futur Village Olympique et Paralympique s'appuie sur une dynamique de transformation urbaine en cours et des projets déjà engagés. Il contribuera ainsi à poursuivre le renouvellement urbain du territoire de la Seine-Saint-Denis et à laisser un héritage pérenne.

La Seine-Saint-Denis, par la place centrale qu'elle occupe dans le dispositif prévu pour ces Jeux, constitue le territoire majoritairement concerné par les héritages de Paris 2024. Ces héritages urbains, économiques, sociaux, environnementaux, sportifs, culturels et éducatifs, contribueront à :

- La réduction des fractures territoriales ;
- L'accélération de la transition écologique ;
- L'amélioration du cadre et de la qualité de vie des habitants ;
- La création d'emplois grâce aux Jeux ;
- Des parcours d'insertion/formation pour accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi, limiter le décrochage scolaire grâce à l'éducation et l'inclusion par le sport ;
- Des marchés pour les entreprises locales ;
- La favorisation et la valorisation de l'engagement citoyen grâce à la culture du bénévolat des Jeux ;
- Le développement de la pratique sportive et son ouverture au plus grand nombre.

D'autres aménagements seront réalisés concomitamment à la réalisation du Village Olympique et Paralympique dans ce secteur :

- L'enfouissement des lignes très hautes tension (projet conduit par RTE) ;
- Le mur anti-bruit le long de l'A86 à l'endroit où elle enjambe la Seine (projet piloté par l'État) ;
- Le nouvel échangeur A86 (projet mené par l'État) ;
- Un nouveau franchissement réservé aux bus et aux modes doux entre Saint-Denis et L'Île-Saint-Denis (projet mené par le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis).

Après les Jeux, le Village Olympique et Paralympique laissera en héritage :

- Un quartier à très haute performance énergétique ;
- Un quartier 100 % accessible ;
- 2 200 logements familiaux et 900 logements spécifiques (par exemple pour les étudiants) ;
- Plus de 100 000 m² d'activités économiques et 3 000 m² de commerces ;
- De nouveaux espaces publics, dont deux parcs ;
- De nouveaux équipements publics, dont un groupe scolaire élémentaire et maternel ;
- Des berges réaménagées ;
- Un nouveau franchissement dédié aux bus et aux circulations douces ;

• Un quartier d'innovations durables

Les Jeux de 2024 sont considérés comme un levier de la transition écologique des territoires. La SOLIDEO s'appuie sur les engagements de l'Accord de Paris (COP 21) pour élaborer une stratégie environnementale exemplaire pour la phase des chantiers et pour l'héritage.

L'objectif est de créer un Village Olympique et Paralympique qui contribue :

- A l'objectif « zéro carbone » des Jeux ;
- Au développement de l'économie circulaire ;

- Au bien-être et à la santé des populations ;
- Au maintien de la biodiversité.

• Les mobilités

Les déplacements doux s'effectueront entre des îlots d'habitations et d'activités à taille humaine, sur des voiries apaisées qui accordent une place raisonnée aux piétons et aux automobilistes, et sur des voies piétonnes et cyclables continues. Malgré un dénivelé conséquent (17 mètres d'écart entre le point le plus haut et le plus bas), les sols seront travaillés pour profiter de la géographie tout en étant accessible aux personnes à mobilités réduites.

L'allée de Seine et le nouveau franchissement de la Seine seront réservés aux bus et aux modes de déplacement doux. De plus, le pôle de transports en commun Pleyel, l'un des « hubs » majeurs du futur réseau Grand Paris Express, connectera le nouveau quartier à la ligne 13 du métro, mais aussi aux lignes 14, 15, 16 et 17 du Grand Paris Express (GPE), ainsi qu'au RER D.

Ainsi, tous les modes alternatifs de déplacement seront encouragés pour créer un quartier ouvert à tous et 100 % accessible.

• Les équipements & espaces publics

L'espace public du futur quartier conservera une empreinte olympique, avec une belle part accordée aux lieux de rencontres et d'animation, à la promenade et aux activités sportives et physiques adaptées à tous les publics.

Le projet prévoit de nouveaux espaces publics, et notamment une place en bord de Seine, un grand parc en cœur de quartier, un réaménagement des berges, une végétalisation et un paysagement de l'ensemble des espaces publics.

Afin d'accompagner l'arrivée de nouveaux habitants à l'issue des Jeux, des équipements seront réaménagés et de nouveaux seront réalisés en parallèle du Village Olympique et Paralympique :

- Un nouveau groupe scolaire élémentaire et maternel sera réalisé durant la phase de travaux de réversibilité (en 2024/2025).
- L'Ecole maternelle Anatole France sera reconstruite par la Ville de Saint-Ouen-Sur-Seine sur le site de l'école élémentaire du même nom (en dehors du périmètre de la ZAC mais sur une emprise mitoyenne).
- Le Lycée Marcel Cachin sera démoli et reconstruit par la Région Ile-de-France sur le même site dans le cadre d'une opération tiroir sans interruption de fonctionnement de l'établissement.
- Les équipements sportifs Pablo Neruda et Aimé Lallemand seront mobilisés le temps des Jeux, avec pour objectif de réduire au maximum ce temps de mobilisation ;
- Le collège Dora Maar sera mobilisé le temps des Jeux ;
- Les bâtiments d'enseignement de l'école SUPMECA ne sont pas impactés par le projet. Seule la cantine provisoire devra être reconstruite sur sa parcelle.

• Les logements

Les chambres des athlètes olympiques et paralympiques nécessiteront des travaux d'aménagement pour être transformées en logements à l'issue des Jeux. Le type de logements (accession, locatif libre, locatif social…) ainsi que les typologies (T1, T2, T3, T4, T5) répondront aux objectifs du Plan Local de l'Habitat (PLH) de Plaine Commune et à sa charte qualité constructions neuves.

La reconversion livrera environ 2 200 appartements familiaux et 900 logements spécifiques (étudiants, actifs, etc.). La création du Village Olympique et Paralympique s'inscrit de façon ambitieuse dans un objectif de production de logements en Île-de-France, pour répondre à la demande des habitants, notamment ceux vivant déjà sur le territoire de Plaine Commune.

• Les activités économiques

Le futur quartier ne sera pas qu'un lieu de résidence mais également un lieu de vie à part entière, habité mais aussi travaillé et animé, avec des commerces, des bureaux, des activités et des services. En tout, plus de 100 000 m2 dédiés aux activités tertiaires et 3 000 m2 de commerces seront présents.

La conception du programme économique s'appuie sur les programmes existants, qu'elle coordonne, complète et enrichit :

- Les bâtiments existants emblématiques du territoire, comme la Halle Maxwell ou le Pavillon Copernic, seront intégrés au projet ;
- Les programmes proposés seront constitués de commerces en rez-de-chaussée, de bureaux classiques, mais aussi d'espaces de co-working, ainsi que de locaux d'activités pour les TPE et PME ;
- Deux hôtels sont prévus dans le village.

1.2 Les acteurs du projet et le calendrier

• Les acteurs du projet

La SOLIDEO (Société de livraison des ouvrages olympiques) a pour mission de veiller à la livraison de l'ensemble des ouvrages pérennes nécessaires à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 et à la reconversion de ces ouvrages et de ces opérations à l'issue des jeux.

A cet effet, la SOLIDEO :

- Rassemble les financements publics,
- Finance pour tout ou partie les ouvrages olympiques. A noter que les maîtres d'ouvrages restent responsables de la construction des équipements nécessaires à l'organisation des Jeux de 2024. Elle a pour mission de superviser ces ouvrages dans la tenue de leur programme, leur planning, leur coût et leur ambition,
- Assure elle-même la maîtrise d'ouvrage de certaines infrastructures, soit d'emblée comme le Village des athlètes et le Cluster des Médias, soit après avoir constaté la défaillance du maître d'ouvrage initialement désigné dans des conditions précisées par la loi.

Présidé par la Maire de Paris, le Conseil d'Administration de la SOLIDEO rassemble 38 membres dont 19 représentants de l'État et 12 représentants des collectivités territoriales : les maires de Paris, Dugny, du Bourget et de Marseille, les présidents des départements concernés (Seine-Saint-Denis, Hauts-de-Seine et Yvelines), de la région Île-de-France, de la Métropole du Grand Paris et des établissements publics territoriaux Plaine Commune, Paris Terres d'Envol et la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin en Yvelines.

Le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (Paris 2024) a pour mission, dans le respect du contrat de ville hôte signé entre le Comité International Olympique (CIO), le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et la Ville de Paris, de planifier, d'organiser, de financer (pour ce qui relève du fonctionnement) et de livrer les jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024 ainsi que les événements associés (olympiade culturelle, parcours de la flamme olympique, cérémonies d'ouverture et de clôture…).

Créé en janvier 2018, Paris 2024 est présidé par Tony Estanguet, triple champion olympique et membre du CIO. Il est administré par un Conseil d'Administration (CA) qui réunit l'ensemble des membres fondateurs du projet : le CNOSF, la Ville de Paris, l'État, la Région Île-de-France, le CPSF, la Métropole du Grand Paris, le Conseil départemental de Seine Saint-Denis et des représentants des collectivités locales concernées par les Jeux.

Il a notamment la charge des installations temporaires liées à l'accueil des Jeux.

A noter que Paris 2024 est aussi régulièrement appelé COJO, du fait de son précédent acronyme.

Le Village Olympique et Paralympique implique collectivement huit acteurs publics :

- L'État ;
- La Région Île-de-France.
- Le Département de Seine-Saint- Denis ;
- L'EPT Plaine Commune ;
- La Ville de Saint-Denis ;
- La Ville de Saint-Ouen-sur-Seine ;
- La Ville de L'Île-Saint-Denis ;
- La Ville de Paris ;

• Le calendrier

- **Mai – Novembre 2018** : Concertation préalable à la création de la ZAC
- **Automne 2018** : Démarrage des études par l'équipe d'architectes, d'urbanistes et paysagistes
- **Décembre 2018 – Janvier 2019** : Bilan de la concertation et enquête publique
- **Printemps 2019** : Création de la ZAC du Village Olympique et Paralympique
- **2020** : Préparation des terrains
- **2021 – 2023** : Travaux de construction
- **2024** : jeux Olympiques et Paralympiques
- **2025** : Travaux de reconversion du village et livraison d'un quartier de ville

2 Les modalités et le déroulement de la concertation préalable

2.1 Le périmètre et les objectifs de la démarche

Les travaux de réalisation du Village Olympique et Paralympique s'effectueront dans le cadre de deux ZAC.

- **La ZAC Ecoquartier fluvial, à L'Île-Saint-Denis,** a été créée en 2009 et a déjà fait l'objet d'une concertation. Sa programmation finale n'est pas modifiée. Elle accueillera à l'été 2024 une partie des athlètes et officiels de la compétition.
- **La ZAC « Village Olympique et Paralympique », à Saint-Denis et Saint-Ouen-sur-Seine, est en cours de création. C'est cette ZAC qui fait l'objet du présent bilan de concertation.**

• Le périmètre de la concertation

Les grands principes d'aménagement du Village Olympique et Paralympique ont été prédéfinis lors d'une concertation précédente, qui a eu lieu en phase de candidature.

La concertation relative à la ZAC de l'écoquartier fluvial de L'île-Saint-Denis a déjà eu lieu, préalablement à sa création en 2009.

La présente concertation porte sur la création de la ZAC du Village Olympique et Paralympique sur les communes de Saint-Denis et Saint-Ouen-sur-Seine. L'objectif de cette concertation est **de réfléchir à l'héritage de cette ZAC et d'échanger sur l'avenir de ce quartier après les Jeux.** Il est important de noter que le cahier des charges de l'organisation sportive des Jeux impose un certain nombre de contraintes, c'est pourquoi la concertation ne porte pas

sur l'organisation du Village durant les Jeux.

En revanche, l'héritage pour le futur quartier peut connaître des évolutions. Les équipes d'architectes, d'urbanistes et de paysagistes seront désignées à l'automne 2018 ; les travaux et avis issus de cette concertation leur seront transmis pour nourrir leur réflexion.

• Les modalités et objectifs de la concertation

Lors de sa séance du 30 mars 2018, le Conseil d'Administration de la SOLIDEO a approuvé les modalités suivantes de concertation en vue de la création de la ZAC du Village Olympique et Paralympique[1] :

- la mise à disposition du public d'un dossier de présentation de projet dans les mairies de Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine, de l'EPT Plaine Commune et de la préfecture de Seine- Saint-Denis,
- la mise à disposition de registres physiques dans ces mêmes lieux,
- la mise à disposition de ce dossier sur le site internet des villes, de l'EPT Plaine Commune et de la préfecture de Seine Saint Denis, ainsi que sur le site de Paris 2024,
- l'organisation d'au moins une réunion publique au sein de chaque commune située dans le périmètre de la ZAC, soit deux communes.

La concertation a pour objectifs de :

- Informer les publics sur les projets ;
- Rappeler la genèse des projets et expliquer leur gouvernance ;
- Entendre des questions / avis / remarques sur les éléments présentés ;
- Recueillir des idées et des propositions qui enrichiront les projets et l'héritage.

1 Voir annexe 1 : délibération du 30 mars 2018 – CA de la SOLIDEO

2.2 Les moyens d'information

• Le dossier de concertation

Le dossier de concertation a été mis à disposition du public à l'accueil des mairies de Saint-Denis et de Saint-Ouen-sur-Seine, de Plaine Commune et de la préfecture de Seine-Saint-Denis.

Une version dématérialisée du dossier de concertation a été mise à disposition du public sur le site internet des Villes, de l'EPT Plaine Commune, de la préfecture de Seine-Saint-Denis, de Paris 2024 ainsi que sur le site dédié à la concertation :

https://village-olympique-paralympique.jenparle.net/

Composé de 24 pages, il présente les acteurs du projet, le contexte des jeux Olympiques et Paralympiques, la notion d'héritage et les caractéristiques du projet soumis à la concertation. Ce document est joint en annexe 2.

• Les outils de mobilisation

Une affiche permettant d'annoncer les réunions publiques a été diffusée à chacun des partenaires pour les afficher à l'accueil des institutions et autant que possible dans les lieux recevant du public. Elles ont été imprimées à plus de 30 exemplaires.

Des invitations ont été envoyées le 5 mai à chacun des partenaires :

Deux visuels invitant à participer à la concertation, adaptés au format réseaux sociaux, ont été réalisés pour une diffusion sur les comptes de réseaux sociaux des collectivités partenaires.

Figure 1

Invitation

Figure 2

Affiche

Figure 3

Bannière réseaux sociaux

2.3 Les moyens de contribuer au projet

- **Les registres écrits**

Comme prévu par la délibération du 30 mars 2018, quatre registres de recueil d'avis du public ont été placés à l'accueil des mairies de Saint-Denis et Saint-Ouen-sur-Seine, de Plaine Commune et de la Préfecture de Seine-Saint-Denis. Ils ont permis à toute personne intéressée par la démarche de consigner ses remarques et ses idées.

- **Le registre en ligne**

La plateforme numérique participative https://village-olympique-paralympique.jenparle.net/ a permis à toute personne intéressée par la démarche de consigner ses remarques et ses idées dans un registre en ligne.

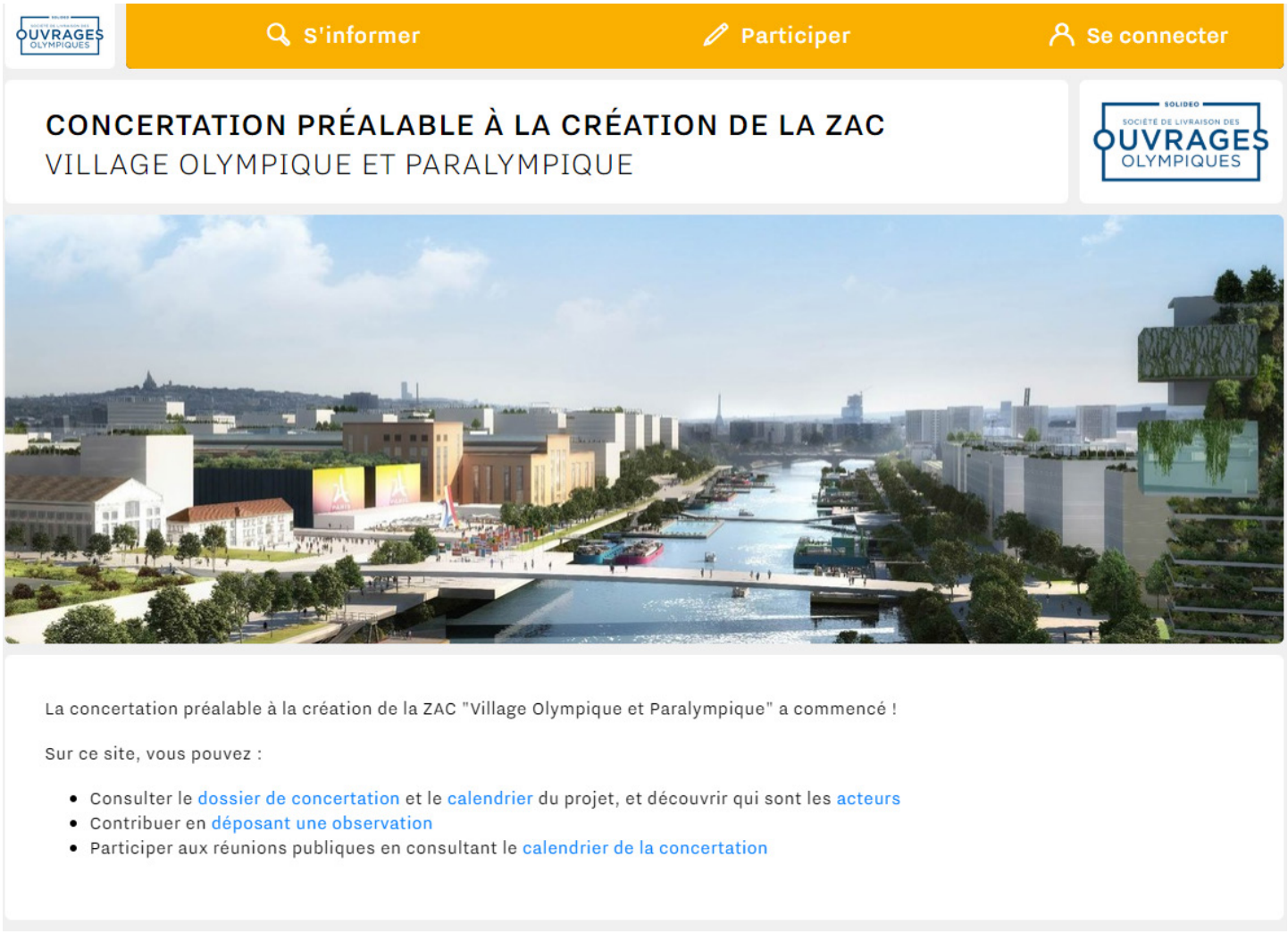

Figure 4

Capture d'écran de la page d'accueil
de la plateforme de concertation en ligne

• Les réunions publiques de concertation

Deux réunions publiques organisées en format atelier ont été organisées :

- A Saint-Denis, une trentaine de personnes étaient réunies le 23/05/2018 à 19H00 à l'Hôtel de Ville. La réunion a été introduite par **Laurent Russier**, maire de Saint-Denis et David Proult, Maire adjoint en charge de l'aménagement durable, de l'urbanisme et du foncier à la ville de Saint Denis et Vice Président de l'EPT Plaine Commune en charge de l'habitat et du foncier.
- A Saint-Ouen-sur-Seine, une centaine de personnes étaient réunies le 06/06/2018 à 19H00 à l'école Langevin.

Elles se sont déroulées en présence de :

- **Patrick Braouezec**, Président de Plaine Commune ;
- **Isabelle Vallentin**, Directrice Générale adjointe de la SOLIDEO ;
- **Etienne Thobois**, Directeur Général de Paris 2024 pour la réunion à Saint-Ouen
- **Marie Barsacq**, directrice Impact et Héritage de Paris 2024 pour la réunion à Saint-Denis
- **Céline Terriers-Laurens**, Directrice du pôle Ambitions et héritage de la SOLIDEO ;
- **Jérôme Brachet**, Responsable d'opération à la SOLIDEO ;

Ces réunions se sont chacune déroulées en quatre temps :

- Des **introductions** et des **présentations techniques** sur le projet ;
- Un **temps d'échanges collectifs**, par petits groupes, pour faire remonter les questions, les remarques et les propositions sur le projet
- Un **temps de restitution** du travail collectif et un débat entre les participants et la tribune ;
- Des **conclusions** par la SOLIDEO et les élus présents.

Figure 5

Réunion publique à Saint-Denis

Figure 6

Réunion publique à Saint-Ouen-sur-Seine

Les comptes-rendus de ces réunions sont annexés au bilan[3]

- **La réunion publique d'information à L'Île-Saint-Denis**

Une réunion publique d'information a été organisée à L'Ile-Saint-Denis le 29/05/2018 à 19h00 à l'Hôtel de Ville, en présence de :

- **Michel Bourgain**, Maire honoraire de L'Île-Saint-Denis ;
- **Philippe Monges**, Adjoint délégué à l'urbanisme et au cadre de vie, Vice-président à l'écologie de Plaine Commune.
- **Isabelle Vallentin**, Directrice Générale adjointe de la SOLIDEO ;
- **Anthony Piqueras**, Directeur des Sites et Infrastructures de Paris 2024 ;
- **Jérôme Brachet**, Responsable d'opération à la SOLIDEO ;

La réunion a rassemblé une cinquantaine de personnes et s'est déroulée en 2 temps[4] :

- Introductions et présentations techniques sur le projet ;
- Temps de débat entre les participants et les partenaires ;

Figure 7

Réunion d'information à l'Ile-Saint-Denis

3 Voir Annexe 3 : Compte rendu de la réunion publique de Saint-Denis et Annexe 5 : Compte rendu da la réunion publique de Saint-Ouen-sur-Seine.

4 Voir Annexe 4 : Compte-rendu de la réunion d'information à L'Ile-Saint-Denis.

2.4 Les participants à la concertation

Environ 180 personnes ont assisté aux trois réunions publiques qui ont permis de recueillir des avis collectifs sur le projet.

Par ailleurs, 1 avis a été déposé sur le registre en mairie de Saint-Denis[5] et 16 avis ont été déposés sur la plateforme de concertation, entre le 16 mai et le 15 novembre 2018[6].

CANAL D'EXPRESSION	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Réunion publique de Saint-Denis	30
Réunion publique de L'Île-Saint-Denis	50
Réunion de Saint-Ouen-sur-Seine	100
Registres papier	1 observation
Registre en ligne	16 (dont 10 avis individuels et 6 avis collectifs)

5 Voir Annexe 8 : Contributions issus des registres écrits

6 Voir Annexe 6 : Contributions issus du registre en ligne

3 La synthèse thématique des avis

La synthèse qui suit a été réalisée à partir des avis exprimés pendant les réunions de concertation, en ligne et sur les registres écrits. Les réponses de la SOLIDEO et ses partenaires ont été apportées, pour la plupart pendant les réunions de concertation et pour certaines d'entre elles à posteriori.

3.1 La concertation

Dans l'ensemble, les participants aux réunions publiques ont semblé apprécier d'être consultés au sujet du projet de village Olympique et Paralympique. Le format proposé lors des deux ateliers de concertation à Saint-Denis et à Saint-Ouen-sur-Seine a notamment permis aux habitants d'exprimer leurs avis et remarques, à l'écrit et à l'oral.

Certains participants ont émis le souhait de co-construire la programmation du futur quartier et de savoir comment les différents acteurs seront impliqués pour favoriser cette co-construction.

A Saint-Ouen-sur-Seine, des questions ont été posées sur le niveau de concertation entre les projets de l'ANRU et de Village Olympique et Paralympique.

Il a également été demandé que soient mis en place des modalités de concertation spécifiques pour les écoliers, les collégiens, les lycéens et les clubs et les sportifs.

La SOLIDEO a précisé que la plateforme de concertation pourrait continuer à donner de l'information pour assurer la diffusion d'informations fiables, notamment avec la publication des comptes rendus des trois réunions. La SOLIDEO reviendra vers la population à l'issue de la concertation préalable à la création de la ZAC avec des propositions pour la suite de la démarche de participation.

Par ailleurs, Plaine Commune a précisé que des fiches d'information sur chaque projet seraient réalisées pour continuer à échanger et travailler à leur mise en œuvre.

Concernant le lien avec le quartier ANRU du Vieux-Saint-Ouen, la SOLIDEO a confirmé que le besoin de coordination et de complémentarité entre le quartier ANRU, le Village Olympique et Paralympique et la ZAC des Docks a bien été identifié. L'objectif partagé avec les élus de la Ville de Saint-Ouen et Plaine Commune est de raccrocher le quartier ANRU et le vieux Saint-Ouen à la dynamique de ces deux grands projets pour que les habitants puissent en bénéficier.

Paris 2024 a rappelé qu'il menait avec ses partenaires depuis la phase de candidature, un travail spécifique auprès des collégiens et des lycéens, à la fois d'information, de pédagogie et de mobilisation par le sport et par les Jeux (exemple : « Génération 2024 »). Ce type d'actions se multipliera d'ici 2024, en Seine-Saint-Denis et dans toute la France.

3.2 Le périmètre et les acteurs des projets liés au Village Olympique et Paralympique

Plusieurs participants ont demandé des précisions sur le montage opérationnel du projet de Village Olympique et Paralympique, notamment sur le périmètre des différents projets qui composent le Village et sur l'identité de la maîtrise d'ouvrage et de l'aménageur de la ZAC.

La SOLIDEO a précisé lors des réunions publiques que le Village Olympique et Paralympique était composé de deux ZAC :

- **La ZAC de l'écoquartier fluvial située à L'Île-Saint-Denis, créée en 2009, est en cours d'aménagement et a déjà fait l'objet d'une concertation préalable avec les habitants du territoire. L'EPT Plaine Commune en est le maître d'ouvrage et en a confié l'aménagement à la Société d'Economie Mixte Plaine Commune Développement. La première tranche de cette ZAC est en cours de livraison, les tranches deux et trois seront réalisées pour 2024 et accueilleront des athlètes.**
- **La ZAC Village Olympique et Paralympique, sur les communes de Saint-Denis et Saint-Ouen-sur-Seine, est en cours de création et fait l'objet de la présente démarche de concertation. La SOLIDEO en assure la maîtrise d'ouvrage et l'aménagement. Comme pour tout projet urbain, la SOLIDEO fera appel à des opérateurs privés et des bailleurs pour qu'ils y construisent des logements, des bureaux et des commerces.**

Parmi eux, Vinci Immobilier est déjà propriétaire d'une partie des terrains de la ZAC. La SOLIDEO a engagé des discussions avec Vinci Immobilier pour que le projet Universeine soit revu et adapté aux besoins pratiques du Village Olympique et Paralympique ainsi qu'aux ambitions écologiques, sociales et de développement économique du futur quartier.

L'aménagement du quartier du Village Olympique et Paralympique repose sur une multitude d'acteurs dont il convient de distinguer les rôles :

- **Plaine Commune Développement est l'aménageur du village sur la partie située sur L'Île-Saint-Denis.**
- **La SOLIDEO est l'aménageur du village sur la partie située sur les communes de Saint-Ouen-sur-Seine et Saint-Denis.**
- **Le département de Seine-Saint-Denis réalise le franchissement de la Seine et aménage la RD1, RD1bis et les berges coté Ile-Saint-Denis.**
- **RTE a en charge l'enfouissement des lignes Très Haute Tension.**
- **L'Etat (DIRIF) réalise les murs antibruit au sud de l'A86.**

3.3 Le calendrier du projet

A propos du calendrier, les questions et les remarques des participants ont porté sur :

- Les risques de dépassement calendaire ont été soulignés lors des trois réunions publiques.
- Certains participants estiment que les délais des chantiers du Village Olympique et Paralympique sont trop ambitieux et craignent un dépassement de budget.

La SOLIDEO a précisé que pour tous les projets qu'elle menait et supervisait, elle cherchait à identifier et anticiper les risques de retard de livraison et à trouver des solutions pour les limiter le plus en amont possible.

3.4 Le coût du projet

Lors des réunions publiques, les remarques et questionnements concernant le coût du projet ont été largement abordés.

Les participants ont dit souhaiter plus de transparence sur les financements, les risques de dépassements budgétaires, le coût de l'opération, la répartition financière et souhaiter savoir si les Jeux auraient un impact sur les impôts locaux.

Certains participants se sont inquiété suite au rapport de l'Inspection Générale des Finances du 30 mars 2018 qui préconisait

un abandon des projets de murs anti-bruit sur l'A86 et d'enfouissement des lignes à très haute tension.

Des participants ont évoqué que le droit commun permettait aux collectivités de prélever une redevance pour occupation du domaine public alors que la loi olympique les oblige à le faire gratuitement pour Paris 2024.

Les participants à la réunion publique de L'Île-Saint-Denis se sont interrogés sur la capacité de la municipalité à supporter les coûts de gestion et d'entretien des infrastructures présentes sur la Seine après les Jeux.

Il est précisé que :

- **Le coût de l'organisation de l'événement sportif est estimé à 3,8 Mds €. Ce coût est porté par le Comité d'organisation Paris 2024 à travers 97% de financements privés (CIO, marketing, billetterie) et 3% de financement public (pour l'organisation des Jeux Paralympiques).**
- **Le coût des ouvrages pérennes liés au Jeux de Paris 2024 est estimé à 1,6Md€. Ce coût est porté par la SOLIDEO à travers 85% de financements publics (Etat et collectivités) et 15% de financements privés (ventes de charges foncières aux opérateurs immobiliers).**

Plaine commune a rappelé que les financements publics étaient répartis entre l'État et les Collectivités Territoriales, qui se sont engagées chacune sur un montant avec une lettre de garantie. Plaine commune est engagée à hauteur de 35 millions d'euros. Ces coûts sont absorbés dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement de Plaine Commune et ne donneront donc pas lieu à de la fiscalité supplémentaire.

Concernant les suites du rapport de l'IGF, la SOLIDEO a confirmé pendant les réunions publiques, son objectif de conduire le projet tel qu'il a été défini dans le dossier de candidature et que les discussions en cours entre les différents partenaires financeurs visaient à garantir tous les éléments de l'héritage. Postérieurement aux réunions publiques, un protocole de cofinancement a été signé entre les différents partenaires financeurs le 18 juin 2018 et a confirmé la réalisation du mur antibruit sur l'A86 et l'enfouissement des lignes à très haute tension.

Concernant la gratuité de l'espace public, Paris 2024 a précisé que cela permettrait l'installation des sites temporaires nécessaires au déroulement des Jeux (exemple : le tir à l'arc aux Invalides). Paris 2024 ne fera aucun commerce des espaces publics mis à disposition.

Concernant les infrastructures sur la Seine en phase héritage, la Ville de L'Île-Saint-Denis a précisé qu'elle aimerait qu'à terme le petit bras de Seine soit utilisé pour des loisirs nautiques et donc fermé à la navigation. Pour ce qui est de la gestion, la Ville de L'Île-Saint-Denis a précisé qu'il n'y avait pas encore de modèle économique, que le but était de penser les infrastructures avec la population afin qu'elles correspondent aux attentes, et de réfléchir à la gestion avec des partenaires identifiés autour d'une table.

3.5 Le projet en héritage

La programmation du projet en héritage a été abordée lors des trois réunions publiques. Les remarques des participants portaient sur :

- Le respect du SCOT de Plaine Commune pour garantir un équilibre entre les logements, les espaces publics, les espaces naturels et les activités ;
- La place des espaces publics et des espaces verts dans le quartier ;
- La nécessité de transparence sur l'évolution des arbitrages de programmation ;
- Le concept de « métabolisme urbain ».

• Les questions architecturales

A propos des questions architecturales, les avis, remarques et idées de plusieurs participants ont porté sur le respect des documents règlementaires (PLU, PADD et SCOT) ainsi que sur la distance entre les immeubles pour laisser de la place aux espaces publics.

Certaines positions opposées ont été exprimées : certains participants ont évoqué « la nécessité d'éviter au maximum l'effet « patchwork » et la création d'un bâtiment signal », quand d'autres ont exprimé le souhait d'installer un monument-symbole après les Jeux qui permettrait d'identifier le quartier comme étant un héritage olympique et d'attirer des touristes sur le territoire.

Concernant les questions architecturales, les avis, remarques et idées des participants ont été transmises aux architectes-urbanistes en charge de la conception du projet urbain.

• La programmation

D'une manière générale, la thématique du logement a été évoquée à chaque réunion publique. Les participants souhaitent connaître plus précisément la programmation de logements, de bureaux, d'équipements ainsi que la répartition par commune.

Plusieurs participants ont insisté sur la nécessité que la programmation de logements prévoit de la mixité sociale et intergénérationnelle et respecte le Programme Local de l'Habitat de Plaine Commune. Il a également été demandé que la programmation de logements bénéficie à la population du territoire et notamment aux jeunes des quartiers voisins.

Plusieurs demandes ont été exprimées sur l'accessibilité des logements pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées.

D'autres contributions proposent de créer des logements reconfigurables et modulables en fonction des occupants.

Plusieurs participants ont émis diverses remarques sur la nature des commerces prévus : certains souhaitent favoriser une « complémentarité entre les commerces », permettant de répondre aux besoins des résidents et des activités économiques du territoire tout en favorisant les petites surfaces ; d'autres souhaitent créer une zone commerciale ou une rue piétonne commerçante dans le but de limiter les commerces diffus.

D'une manière générale, les participants aux trois réunions ont

souligné l'importance de développer un plus grand nombre d'espaces verts dans le futur quartier, de mettre en avant l'aménagement des coteaux et la promenade devant l'église du Vieux-Saint-Ouen, de développer la continuité des espaces verts avec le vieux Saint-Ouen et les Docks.

Plusieurs participants ont évoqué les besoins en équipements dans le futur quartier : équipements sportifs, équipements culturels (médiathèques, équipements dédiés à la jeunesse…) ainsi que des lieux communs que les futurs habitants pourraient s'approprier.

Enfin, la réunion publique de L'Île-Saint-Denis a été l'occasion de plusieurs remarques sur le manque de piscines en Seine-Saint-Denis.

La SOLIDEO a rappelé que la programmation de l'écoquartier de L'Île-Saint-Denis n'était pas modifiée et prévoyait la construction de 300 logements familiaux, 150 logements étudiants et 18 000 m² d'activités, bureaux et services ainsi qu'un hôtel.

Dans la ZAC du Village olympique et paralympique, les 1 900 logements familiaux et 750 logements spécifiques se répartissent de la manière suivante :

- **Saint-Ouen-sur-Seine accueillera environ 950 logements familiaux et environ 350 logements étudiants ;**
- **Saint-Denis accueillera environ 950 logements familiaux et environ 400 logements étudiants.**

Les surfaces disponibles pour implanter des bureaux seront réparties de la manière suivante :

- **58 000 m² à Saint-Denis ;**
- **32 000 m² à Saint-Ouen-sur-Seine.**

Ces chiffres sont issus des études programmatiques et seront affinés par le travail des équipes d'architectes et d'urbanistes qui aménageront le quartier.

Concernant la mixité sociale, la SOLIDEO a rappelé que le PLH de Plaine Commune fixait un objectif de 40% de logements sociaux à l'échelle du territoire et que la ZAC du Village Olympique et Paralympique s'inscrirait dans cet objectif.

Concernant les commerces, la SOLIDEO a précisé lors des réunions publiques qu'une étude commerciale serait lancée pour définir au mieux les besoins du quartier et la complémentarité avec l'appareil commercial déjà présent sur le territoire.

Concernant les espaces verts, la SOLIDEO précise qu'un parc de 3ha est prévu en cœur de quartier, que les berges seront réaménagées et que les espaces publics seront largement végétalisés en favorisant les continuités avec les quartiers voisins.

Concernant les équipements, la SOLIDEO a précisé lors des réunions publiques qu'un groupe scolaire élémentaire et maternel serait construit pour répondre aux besoins générés par la ZAC et qu'une étude de programmation plus approfondie serait engagée à l'automne pour affiner les besoins en équipements et autres services (petite enfance, sport, santé, …).

Concernant le manque de piscine en Seine-Saint-Denis, Paris 2024 précise que le Centre Aquatique Olympique laissera en héritage 10 lignes d'eau de 50m et un bassin de plongeon de 25 m, ouverts au public. De plus, après les Jeux, Paris 2024 s'est engagé à mettre à disposition du département de la Seine-Saint-Denis les 3 bassins temporaires qui seront utilisés sur le site du Centre Aquatique pendant les compétitions Olympiques et Paralympiques. La réimplantation de ces 3 bassins en Seine-Saint-Denis ainsi que la construction et/ou rénovation des piscines d'Aubervilliers, Noisy-le-Sec, Aulnay-sous-Bois et Marville, qui seront utilisés comme sites d'entrainement pendant les Jeux, contribueront au plan piscine du Conseil Départemental.

A travers son programme d'héritage, Paris 2024 souhaite que les Jeux contribuent à développer la pratique sportive pour tous, et notamment dès le plus jeune âge. C'est pour cela qu'au-delà des projets d'infrastructures, un programme d'engagement par le sport sera mis en place par Paris 2024, dans le but d'accompagner les jeunes vers plus de pratique sportive et d'utiliser le sport pour créer du lien social, en particulier dans les établissements scolaires. La Semaine Olympique et Paralympique a ainsi été créée par Paris 2024 et le Ministère de l'Education nationale pour utiliser le sport comme outil pédagogique et faire découvrir les disciplines Olympiques et Paralympiques aux écoliers, collégiens et lycéens partout en France.

Concernant les piscines provisoires aménagées sur la Seine, celle-ci ne sont pas encore définies. Les partenaires du projet doivent approfondir le modèle économique et la manière dont les équipements pourront être réutilisés et exploitées.

- **L'avenir des équipements et activités existantes sur le site du Village Olympique et Paralympique**

De nombreux participants se sont interrogés quant à l'avenir des équipements existants (école maternelle Anatole France, collège Dora Maar, lycée Marcel Cachin, complexe sportif Pablo Neruda, école SUPMECA, foyer ADEF, résidence étudiante) ainsi que celui des entreprises présentes sur sites aujourd'hui (relocalisation sur le territoire, suivi des salariés).

Plusieurs questions ont été posées au sujet de la rénovation et de l'utilisation de la nef de L'Ile-des-Vannes, bien que située hors du périmètre du Village Olympique et Paralympique.

Plus précisément, concernant SUPMECA, une représentante de l'école insiste sur la nécessité d'assurer la continuité des activités de l'établissement avant et pendant les jeux et souhaite notamment bénéficier d'un nouveau restaurant, de plus de lits, d'un ensemble de salles dédiées à la formation continue, d'un bâtiment historique remarquable ravalé et isolé.

Concernant l'école maternelle Anatole France, la Commune de Saint-Ouen-sur-Seine prévoit de la reconstruire aux cotés de l'école élémentaire du même nom. Une fois reconstruite, l'emprise de l'école maternelle pourra être utilisée pour l'accueil d'athlètes en 2024.

Le collège Dora Maar sera utilisé pendant les Jeux à l'été 2024. Aucune interruption de fonctionnement du collège n'est prévue.

Concernant le lycée Marcel Cachin, la SOLIDEO a précisé qu'il serait démoli et reconstruit par la Région dans le cadre d'une « opération tiroir » sur site, sans interruption du fonctionnement du lycée.

Concernant le complexe sportif Pablo Neruda, Paris 2024 a précisé qu'il serait utilisé pendant les Jeux et servirait de parking pour les besoins logistiques du Village, en étant recouvert d'un revêtement temporaire, qu'il serait restitué à la fin des Jeux et retrouverait son usage. Paris 2024 précise qu'aucune démolition n'est prévue.

Concernant SUPMECA, la SOLIDEO a précisé que le bâtiment historique n'était pas concerné par le projet, que la cantine provisoire devrait être relocalisée sur la parcelle en rez-de-chaussée et accueillir des locaux au-dessus, lesquels pourraient servir d'hébergement pendant les Jeux.

Concernant le foyer ADEF, la SOLIDEO a précisé que la Préfecture, Plaine Commune, la Ville de Saint-Ouen et la SOLIDEO travaillaient à la relocalisation pérenne sur le territoire et non une délocalisation au sud de Paris comme il a pu être dit. La taille des nouvelles résidences sociales n'excédant pas plus 150 chambres, les partenaires cherchent un ou deux terrains pour le développement de deux résidences sociales permettant de reloger les résidents du foyer actuel.

Concernant la résidence étudiante située rue Saint-Denis, la Ville de Saint-Ouen-sur-Seine travaille à la construction d'une résidence étudiante dans la ZAC des Docks permettant d'accueillir les étudiants de SUPMECA en attendant la programmation en héritage (2025) qui prévoit la réalisation de logements étudiants.

Concernant la nef de L'Ile-des-Vannes, la SOLIDEO a précisé qu'elle ne faisait pas partie de la ZAC du Village Olympique et Paralympique mais qu'elle serait rénovée et utilisée pendant les Jeux comme site d'entrainement pour les athlètes.

Concernant les entreprises, Plaine Commune précise que depuis le début de l'année 2018, les services de Plaine Commune accompagne les entreprises qui le souhaitent dans leur relocalisation sur le territoire.

- ### Les liaisons et connexions avec les quartiers aux alentours

Des participants de L'Île-Saint-Denis ont fait part de leur crainte de voir l'île « coupée en deux ».

Des participants de Saint-Ouen-sur-Seine ont évoqué l'importance des liaisons entre le vieux Saint-Ouen et le reste du territoire communal, en termes de mixité sociale, de continuité commerciale, de lien avec le Grand Hôpital.

Des participants de Saint-Denis, ont insisté sur la nécessité de « relier le nouveau quartier au secteur Pleyel et au reste de la ville ».

La Ville de L'Île-Saint-Denis a rappelé que ces projets n'ont pas pour objectif de couper L'Île-Saint-Denis en deux mais d'urbaniser la ville à un rythme raisonnable et suffisant pour limiter au maximum la spéculation foncière dans le sud de l'île. Entre l'écoquartier et le nord de l'île, il existe une zone intermédiaire qui accueille des entreprises. L'objectif est de progressivement faire le lien entre les parties nord et sud de l'île.

Concernant le lien avec les quartiers limitrophes (Vieux-Saint-Ouen, Pleyel, Les Docks), la SOLIDEO confirme que l'objectif partagé avec les collectivités est d'inscrire ce projet dans la dynamique de développement du territoire et d'en faire bénéficier les habitants.

• Les retombées économiques des Jeux

Certains participants se sont interrogés sur les potentielles retombées économiques pour les commerçants pendant et à la suite des Jeux, quand d'autres estiment d'ores et déjà que « le Village est une très bonne idée pour l'activité dans le futur de la zone ».

Un participant en ligne a demandé si des hôtels seraient mis à disposition pour les visiteurs venant de régions assez éloignées et quelle serait la date d'ouverture des réservations le cas échéant.

Paris 2024 a précisé que plusieurs études concernant la création de valeur liée aux Jeux Olympiques et Paralympiques avaient été conduites, pour connaître l'impact économique des Jeux en France et plus particulièrement en Île-de-France. Le Centre de droit et d'économie du sport (CDES) de Limoges a estimé à 10,7 milliards d'euros les retombées économiques potentielles des Jeux en Île-de-France, notamment dans les secteurs du bâtiment et de la construction, mais aussi de l'animation avec l'organisation des évènements et la partie accueil et tourisme. Cette étude a estimé à 247 000 la création d'emplois directs pour la région Île-de-France.

Paris 2024 souhaite accompagner les publics éloignés de l'emploi, dès aujourd'hui, pour leur permettre d'avoir les qualifications nécessaires pour accéder aux postes créés dans le cadre des Jeux. Pour concrétiser cet héritage fort, Paris 2024 s'attache à travailler avec les acteurs de la formation professionnelle, les fédérations professionnelles ou encore les CCI, pour l'identification des parcours de formation nécessaires pour accéder à ces emplois.

Paris 2024 travaille à établir une cartographie des futurs emplois créés pour mieux répondre aux besoins du territoire et des populations directement impactées. Cet outil permettra de préciser les principaux secteurs d'activités concernés (construction, sécurité, restauration, etc.) et de définir, dans ces secteurs, les métiers nécessaires à l'organisation des Jeux.

• L'aménagement des berges et le franchissement de la Seine

D'une manière générale, le sujet de l'aménagement des berges a été abordé lors des trois réunions publiques : souhait de faire des berges une zone de loisirs permettant de se baigner et un accès à l'eau pour tous, souhait de prolonger ce réaménagement au-delà du périmètre du village olympique et paralympique (coté Saint-Denis / Saint-Ouen-sur-Seine et coté L'Ile-Saint-Denis).

Plusieurs participants ont souligné le point positif que constituait la création du franchissement de la Seine. Certains se sont interrogé sur l'inclinaison du franchissement par rapport à l'axe du fleuve et sur le rehaussement de la RD1bis par rapport à l'objectif d'accessibilité

La Ville de L'Île-Saint-Denis et Plaine Commune ont rappelé que le Département de Seine-Saint-Denis travaillait depuis plusieurs mois sur le projet d'aménagement de la RD1 bis et des berges (coté L'Ile-Saint-Denis) sur la portion qui accompagne le franchissement de la Seine sur la deuxième tranche de l'écoquartier.

La SOLIDEO a précisé que l'objectif était de réaménager les berges le plus largement possible, notamment pour favoriser les liaisons entre celles-ci. La SOLIDEO et le Département travaillent ensemble sur le réaménagement des berges et de la RD1 sur toute la partie du village qui se trouve à Saint-Denis et Saint-Ouen-sur-Seine. La réflexion porte également sur la circulation. Les études en cours visent à pacifier la voie sur berge et construire un réseau de liaisons douces autour des rives de Seine.

L'architecte en charge de la maitrise d'œuvre du franchissement de la Seine a précisé que son tracé a été conçu pour garantir la réalisation d'un franchissement utile, agréable et accessible pour les usagers, tout en limitant les surcoûts. Le positionnement du franchissement « en biais » permet ainsi de limiter la rehausse de la RD1 bis. Le fait de déployer la RD1 bis permet d'épaissir et d'élargir les berges et d'aménager des rampes et accès. Le franchissement sera accessible aux personnes en situation de handicap, à l'exception de l'escalier. Ce dernier descend directement sur la RD1, mais un autre chemin permettra à tous d'y accéder.

- **Le risque de spéculation foncière**

Plusieurs participants se demandent si le développement rapide du territoire pourrait entraîner une spéculation foncière et une hausse du prix des logements autour du nouveau quartier. Pour éviter cette spéculation foncière et la gentrification que cela pourrait engendrer, des participants soulignent qu'il faut être attentif au phasage de la commercialisation des 2 200 logements.

La SOLIDEO a précisé que, comme dans toute opération d'aménagement en Île-de-France, particuliers et investisseurs immobiliers peuvent profiter d'effets d'aubaine. Il convient cependant de souligner que sur le territoire, Plaine Commune a mis en place une politique stricte de « contrôle » des prix de sortie.

3.6 L'accessibilité du quartier et les mobilités

Lors des trois réunions publiques, les participants se sont interrogés sur l'accessibilité du quartier et les différentes formes de mobilités : transports en commun, automobile, transport fluvial ou mobilités actives.

Considérant le nombre et l'ampleur des projets à l'œuvre dans le secteur, la SOLIDEO, l'EPT Plaine Commune et Île-de-France Mobilités réfléchissent depuis plusieurs mois à la question de sa desserte. L'objectif est de bien connecter les quartiers du Village Olympique et Paralympique, le quartier Pleyel, l'écoquartier fluvial, ou encore les projets ANRU dans le Vieux Saint-Ouen et le quartier sud de L'Île-Saint-Denis.

La SOLIDEO a rappelé que l'un des objectifs du projet de village Olympique et Paralympique est de favoriser au maximum les mobilités actives. Un schéma de desserte du quartier sera défini avec l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et les collectivités, en s'appuyant notamment sur le franchissement de la Seine dédié aux transports collectifs et aux modes actifs ainsi que sur l'apaisement de la RD1 qui intègre une piste cyclable bidirectionnelle.

La Ville de L'Ile-Saint-Denis a précisé qu'en limitant l'accès du franchissement de la Seine aux modes doux et aux bus, l'objectif est d'inciter les habitants à moins utiliser leur voiture dans un secteur déjà fortement saturé. Pour s'assurer que le franchissement soit réellement réservé aux bus, un système de contrôle d'accès des véhicules sera mis en place.

3.7 Les ambitions environnementales du projet

Différents aspects de l'ambition de la SOLIDEO en termes de développement durable ont été évoqués pendant la concertation :

- Les questions énergétiques : créer un quartier à faible bilan carbone, favoriser la production d'énergie renouvelable pour alimenter le quartier ;
- Le traitement des déchets : favoriser le recyclage des déchets de chantier et le réemploi des constructions temporaires du village ;
- La pollution : amélioration de la qualité de l'air, dépollution des sols, maintien de zones « non bétonnées », dépollution de la Seine ;
- L'enfouissement des lignes à très haute tension ;
- La question des crues de la seine.

Lors des réunions publiques, la SOLIDEO a rappelé qu'elle se doterait dans les mois à venir d'une stratégie d'excellence environnementale ambitieuse.

Postérieurement aux réunions publiques, la SOLIDEO a approuvé lors de son Conseil d'Administration du 16 octobre 2018, sa stratégie d'excellence environnementale portant sur 3 grands axes :

Axe 1 : Vers la neutralité carbone en 2050

Axe 2 : Confort urbain, adaptation et résilience aux changements climatiques

Axe 3 : Biodiversité urbaine

Le premier enjeu concerne la question du carbone et des gaz à effet de serre. Il s'agit de viser la neutralité carbone à horizon 2050. Le Village des athlètes s'inscrira dans cette trajectoire, par l'utilisation de matériaux biosourcés, le recours au réemploi, la sobriété énergétique des bâtiments,…

Le second enjeu porte sur le confort urbain dans le climat de 2050 en prenant un scénario du GIEC défavorable. Il s'agira de garantir un confort quotidien alors que la situation climatique standard correspondra aux épisodes extrêmes d'aujourd'hui.

Le troisième enjeu s'articule autour de la question de la biodiversité urbaine. A l'heure de la sixième grande extinction, la question de la richesse du vivant doit s'ouvrir aux espaces bâtis, en recherchant un apport positif des infrastructures créées pour l'écosystème. La question des sols devra particulièrement être prise en compte. Cette dimension renverra à la fois aux strates végétales à déployer, mais également aux cycles de l'eau et au rapport au sol.

3.8 Le temps des chantiers

Le temps des chantiers est un sujet qui a été abordé à toutes les réunions publiques. Les participants se sont notamment interrogés sur :

- L'organisation des nombreux chantiers à venir,
- La bonne information des habitants (quelle interface avec les riverains, conseil citoyen, associations, …),
- Les conditions de circulation (notamment sur L'Ile-Saint-Denis, quai du Chatelier),
- La gestion des nuisances (nuisances sonores, déchets, travaux de nuit ou le week-end),
- La phase de dépollution (mise en place de mesures permettant de garantir la sécurité des travailleurs et des populations locales),
- L'approvisionnement des chantiers (plan de circulation des camions, utilisation de la Seine),
- L'impact sur l'activité économique du quartier,
- La reconversion du Village (combien de temps, pour qui seront les logements),
- Les matériaux de construction (privilégier le bois, les matériaux biosourcés, favoriser le réemploi, s'inscrire dans la démarche de métabolisme urbain de Plaine Commune).

Lors des réunions publiques, la SOLIDEO a précisé que la bonne gestion des nombreux chantiers du secteur était un objectif partagé par l'ensemble des partenaires et qu'une mission de coordination interchantiers serait engagée dans les mois à venir.

En octobre 2018, la mission d'ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) interchantiers a été engagée par la SOLIDEO dans un périmètre élargi, du franchissement urbain Pleyel à l'écoquartier fluvial de L'Ile-Saint-Denis. Il s'agira de coordonner les différents chantiers notamment sur les questions de circulation, d'assurer une bonne information des riverains et de permettre aux habitants de faire remonter les difficultés ou nuisances éventuelles.

Concernant le chantier du village Olympique et Paralympique, la SOLIDEO travaille avec le Département et Plaine Commune pour organiser les différentes phases de chantiers qui s'enchaîneront dans le secteur, de manière à réduire au maximum les nuisances pour les riverains et leur garantir une continuité d'accès à leur domicile, dans les conditions les plus confortables possibles. Pendant les chantiers liés à la construction du franchissement, des rétrécissements de chaussée sont à prévoir sur le quai du Chatelier.

Paris 2024 a précisé lors des réunions publiques que durant les Jeux Olympiques, le quai du Chatelier qui traverse le village des athlètes serait fermé, ce qui n'empêchera pas les habitants d'accéder à leur logement. Le secteur de L'Île-Saint-Denis ne devrait pas être utilisé pour les Jeux Paralympiques, cette partie du Village Olympique serait donc libérée plus tôt.

Concernant les nuisances et notamment les horaires de chantier, la SOLIDEO a précisé que les entreprises en charge des travaux devraient respecter des règles strictes en termes d'horaires d'ouverture et de fermeture des chantiers.

Concernant la reconversion du village Olympique et Paralympique, la SOLIDEO a précisé qu'un délai d'environ un an serait nécessaire pour transformer le village des athlètes en quartier de ville. Cette estimation est faite sur la base de retour d'expérience de Londres 2012. Les logements d'athlètes deviendront des logements (accession, sociaux, étudiants, personnes âgées,…), des bureaux, des commerces et des équipements. Conformément à la demande de la Ville de Saint-Ouen-sur-Seine, les habitants du quartier du Vieux Saint-Ouen en rénovation urbaine pourront, s'ils le souhaitent, être relogés dans les logements sociaux du village Olympique et Paralympique en fonction du calendrier du projet ANRU. Les habitants qui le souhaitent pourront également accéder à la propriété dans la ZAC.

3.9 L'insertion professionnelle

Les participants souhaitent qu'une place soit faite au secteur de l'économie sociale et solidaire dans le projet olympique et qu'une réflexion soit menée sur la possibilité de mettre en place des partenariats entre des entreprises ou des associations œuvrant dans l'ESS et Paris 2024 ;

Il semble important pour les participants de développer l'emploi en rapport avec les ressources locales du territoire. Ils souhaiteraient que la priorité soit donnée aux chômeurs, grâce à des emplois « réservés » pour les habitants, et aux entrepreneurs locaux pour la construction de la ZAC.

La SOLIDEO et Paris 2024 ont précisé lors des réunions publiques que les questions d'emploi et d'insertion faisaient l'objet d'un travail avec Plaine Commune et l'ensemble des collectivités territoriales de Seine-Saint-Denis.

Postérieurement aux réunions publiques :

- **Paris 2024 et les partenaires sociaux ont signé en juin 2018 une charte sociale qui vise notamment à placer l'emploi de qualité et les conditions de travail des salariés au cœur de l'impact socio-économique, favoriser le développement des compétences et la sécurisation des parcours professionnels des salariés et des bénévoles engagés dans l'organisation et faire du sport le moteur d'un développement économique, social et solidaire. Paris 2024 a également signé une convention pour des « jeux inclusifs et solidaires », notamment avec le prix Nobel de la paix Mohamed Yunus (célèbre pour avoir inventé le système de microcrédits).**
- **la SOLIDEO a approuvé lors de sont Conseil d'Administration du 5 juillet 2018, une charte en faveur de l'emploi et du développement territorial. Celle-ci prévoit un objectif de 10% des heures travaillées pour les publics les plus éloignés de l'emploi. Elle fixe également comme objectif de promouvoir l'accès à la commande publique et privée pour les TPE / PME, intégrant notamment les structures relevant de l'Économie sociale et solidaire (ESS), le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) et le secteur du handicap, en visant au moins 25 % du montant global des marchés. Cette charte s'appliquera à l'ensemble des ouvrages olympiques mis en œuvre ou supervisés par la SOLIDEO.**

3.10 Le Village pendant les Jeux

La question du Village pendant les Jeux est un sujet qui a été soulevé à toutes les réunions publiques. Les participants se sont principalement interrogés sur :

- la sécurité (quel périmètre de sécurité, certains riverains devront-ils quitter leur logement,…)
- les impacts sur leur vie quotidienne (éviter que le village soit une bulle isolée dans son environnement, éviter les impacts publicitaires et commerciaux trop importants, y aura-t-il des fans zones)
- la circulation pendant les Jeux (voies olympiques, stationnement, transports en commun, navettes fluviales, devenir des péniches logements du petit bras de la Seine, solution pour les habitants des quartiers sud de L'Ile-Saint-Denis quand le quai du Chatelier sera fermé…).

Concernant les enjeux de sécurité, Paris 2024 a précisé qu'il était responsable de la sécurité à l'intérieur des enceintes sportives et l'Etat sur le domaine public. Un travail est en cours avec la Préfecture de police de Paris, compétente pour l'ensemble du dispositif de sécurité, pour identifier les besoins humains. L'accès au périmètre du Village Olympique et Paralympique sera réservé aux athlètes et à la famille olympique. Cependant, les transports en commun resteront accessibles au public pendant le temps des Jeux. Paris 2024 a précisé que l'installation d'une fan zone à proximité du Village Olympique et Paralympique est une piste de réflexion.

Concernant les enjeux de circulation, Paris 2024 a précisé que l'impact des Jeux autour des équipements olympiques serait limité au maximum. Les voies qui traversent le village des athlètes, notamment la RD1 et la RD1bis seront fermées à la circulation pendant les Jeux. Toutefois, les Jeux auront lieu en juillet-août, à une période où la circulation sera moins dense autour du Village Olympique et Paralympique. En outre, la gare Pleyel aura été mise en service, ce qui constituera une nouvelle desserte du secteur.

Concernant la circulation fluviale, la SOLIDEO et Paris 2024 ont précisé que le grand bras serait fermé à la circulation pendant les jeux. Le travail engagé avec les Voies Navigables de France vise à laisser un passage pour les péniches sur le petit bras pendant cette période. La Préfecture de Région travaille à la réduction du trafic fluvial au strict minimum pour alimenter les villes.

Concernant les péniches logements, Paris 2024 a précisé qu'il faudrait déplacer certaines péniches, notamment dans les virages les plus importants. Paris 2024 a bien identifié cet enjeu, travaillera à des solutions de déplacement temporaire et apportera les informations nécessaires aux usagers.

4 Les enseignements de la concertation

Les trois réunions de concertation et d'information ont tout d'abord permis de clarifier un certain nombre de questions ou de mauvaises compréhensions autour des acteurs concernés (qui fait quoi), des périmètres des projets, des coûts ou du calendrier.

Les échanges avec les habitants lors de ces réunions ainsi que les contributions déposées sur la plateforme de concertation et les registres font apparaître des propositions, questions, inquiétudes et remarques, autour des thématiques suivantes :

- **La concertation :** une démarche globalement appréciée mais à approfondir, des questions et des propositions pour poursuivre le dialogue.
- **Le calendrier et le coût du projet :** des inquiétudes et des demandes de précisions sur le coût du projet, les financements, les risques de dépassement calendaires et budgétaires.
- **La programmation du projet en héritage :** des questions et des propositions sur les logements, les espaces publics, les espaces verts, les activités économiques et les équipements. Les propositions visent à construire un quartier de ville moderne, avec une mixité des fonctions et des populations, et une animation à toute heure de la journée.
- **L'accessibilité du quartier et la desserte :** des points de vigilances sur la nécessité de bien desservir le quartier, des demandes de faciliter les mobilités douces dans et autour du quartier, des idées innovantes comme l'utilisation de la Seine pour se déplacer depuis et vers le quartier.
- **Les ambitions environnementales du projet :** des points d'attention concernant la nécessité d'être ambitieux et innovant dans la production d'énergies renouvelables, la qualité de l'air, la dépollution des sols, la gestion des crues et le traitement des déchets.

- **Le temps des chantiers :** des demandes de précisions et surtout de maintien d'un bon niveau de dialogue entre les parties prenantes des différents chantiers olympiques et les habitants du territoire.
- **L'insertion professionnelle :** des demandes de faire en sorte que le projet et les Jeux en général profitent au territoire en termes d'accès à l'emploi, notamment des jeunes.
- **Le Village pendant les Jeux :** des demandes sur le fonctionnement du Village pendant les Jeux. Des propositions pour réduire les impacts négatifs sur la circulation et des propositions d'animation autour du Village pendant les compétitions.

5 Les suites de la concertation

5.1 De premières réponses…

Depuis les réunions de concertation des mois de mai et juin 2018, plusieurs des thématiques évoquées ci-dessus ont été approfondies par la SOLIDEO et les partenaires du projet.

Ainsi, concernant les **coûts et financements du projet**, un protocole de cofinancement des Jeux de Paris 2024 a été signé en juin 2018 entre l'ensemble des partenaires, en présence du premier Ministre.

Sur les questions d'**insertion professionnelle**, une charte d'insertion en faveur de l'emploi et du développement territorial a été adopté par le Conseil d'Administration de la SOLIDEO en juillet 2018.

Concernant les **ambitions environnementales** du projet, le Conseil d'Administration de la SOLIDEO a adopté en octobre 2018, à l'unanimité, une stratégie d'excellence environnementale qui fondera la stratégie en la matière de l'ensemble des ouvrages qu'elle réalisera.

Afin d'anticiper et d'organiser au mieux **les nombreux chantiers** à venir autour de la ZAC du Village Olympique et Paralympique, la SOLIDEO a engagé en octobre 2018 une démarche de coordination interchantiers dans un périmètre élargi, du franchissement urbain Pleyel à l'écoquartier fluvial de L'Île-Saint-Denis.

Le présent bilan sera mis en ligne sur le site dédié à la concertation (https://village-olympique-paralympique.jenparle.net/) et sera accompagné de compléments d'informations sur les sujets ci-dessus.

5.2 Quelles suites ?

Plusieurs thématiques évoquées lors de la concertation trouveront des réponses au cours de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet. Ainsi, l**a programmation du projet en héritage ou l'organisation du village pendant les Jeux** sont actuellement à l'étude par la SOLIDEO et Paris 2024. Ce travail se nourrit et intègre les questionnements, inquiétudes et propositions apparus lors de la concertation.

A l'occasion des réunions de concertation (en mai et juin 2018), il avait été proposé de revenir vers les habitants à l'automne 2018 pour une restitution de la concertation. Toutefois, au regard de l'avancement des études de conception du projet et du démarrage prochain de l'enquête publique unique relative au projet du village olympique et paralympique (17 décembre 2018 – 1er février 2019) lors de laquelle les habitants pourront à nouveau s'exprimer sur le projet, la SOLIDEO propose d'organiser la réunion publique de restitution de la concertation à l'issue de l'enquête publique. Cela permettra d'intégrer l'ensemble des avis, questionnements et propositions issus de la concertation préalable ainsi que de l'enquête publique.

6 Les annexes

Tables des matières

- **Annexe 1** : Délibération du 30 mars 2018 – CA de la SOLIDEO
- **Annexe 2** : Le dossier de concertation
- **Annexe 3** : Compte-rendu de la réunion publique de Saint-Denis
- **Annexe 4** : Compte-rendu de la réunion d'information de L'île-Saint-Denis
- **Annexe 5** : Compte-rendu de la réunion publique de Saint-Ouen-sur-Seine
- **Annexe 6** : Contributions issues du registre en ligne
- **Annexe 7** : La contribution d'Environnement 93
- **Annexe 8** : Contributions issus des registres écrits

SOLIDEO
SOCIÉTÉ DE LIVRAISON DES
OUVRAGES
OLYMPIQUES